

### Langue de travail

Pour compléter le cheminement entrepris en 1979-80, le Ministère interviendra de façon sélective auprès des gestionnaires. A partir des données de l'enquête menée auprès des employés (voir pp.10,11), les gestionnaires seront invités à examiner avec leur personnel les obstacles à l'utilisation du français comme langue de travail et à trouver les moyens d'améliorer la situation. En outre, il verra à rehausser les exigences en matière de compétence linguistique chez les employés qui dispensent des services personnels et centraux. Enfin, il exercera un meilleur contrôle sur les mécanismes visant à favoriser l'usage du français comme langue de travail

### Participation

L'évaluation de la situation actuelle révèle qu'il y a encore lieu d'améliorer la participation francophone au sein du Ministère, plus particulièrement dans la catégorie des techniciens et la catégorie des scientifiques et des spécialistes. Cependant, comme le souligne la Commission de la Fonction publique dans son rapport annuel 1979, "la consolidation des progrès réalisés grâce à plusieurs années d'efforts reste incertaine, soumise comme elle est aux à-coups des restrictions appliquées depuis déjà plus de deux ans." Face à une telle situation, le Ministère tente de maintenir la participation au niveau souhaité. Il lui faut donc mettre l'accent sur les interventions ponctuelles qui, tout en étant limitées, favoriseront des changements à long terme.

### Soutien institutionnel

Le Ministère poursuivra ses efforts pour élaborer des lignes directrices qui traduisent ses décisions et ses intentions en matière de langues officielles. En outre, le Ministère continuera de confier à une autorité centralisée l'administration des langues officielles. Par contre, la possibilité de charger d'autres éléments du Ministère de la gestion de certaines activités du programme des langues officielles sera envisagée. Il va sans dire que la responsabilité et la mise en oeuvre opérationnelle du programme incombe aux gestionnaires axiaux. Enfin, le Ministère se propose d'accorder une grande priorité à l'implantation des mécanismes de planification et de coordination de la demande des services de traduction. Il examinera de près le programme de formation linguistique afin d'en assurer l'efficacité et le bon rendement. En outre, il prendra des mesures pour améliorer la capacité bilingue des employés, telles que le recours plus fréquent à la dotation impérative, le relèvement des profils de la compétence linguistique requise. Le Ministère renforcera par un accroissement des ressources humaines les fonctions de l'évaluation, de la vérification et du contrôle.